

**Loi modifiant la loi concernant
la constitution de la Fondation de
la commune de Bernex pour
le logement (12775)**

PA 565.00

du 27 novembre 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex
pour le logement, du 28 avril 1994, est modifiée comme suit :

Art. 2, al. 7 (nouveau)

⁷ La modification des statuts de la fondation, telle qu'elle est issue de la
délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 15 octobre
2019, et jointe en annexe à la présente loi, est approuvée.

Modification des statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement

PA 565.01

Art. 11, al. 3 (nouvelle teneur)

³ Ils ne sont rééligibles que deux fois, sauf dérogation votée par le Conseil municipal.